

P.P. CH-2010 Neuchâtel
OFS - LOHN/LSE

Name des Unternehmens 1
Name des Unternehmens 2
Name des Unternehmens 3
Adresse 1
Postfach
PLZ Gemeinde

IDE	TP	BTOT
CHE-123.456.789	X	YYYYY

Veuillez s.v.p. rappeler ce numéro (IDE) sur toute correspondance et lors de tout appel téléphonique.

Enquête suisse sur la structure des salaires 2024

Section Salaires et conditions de travail
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel

Délai de réponse: 28 février 2025

Service d'information
Homepage: www.ess.bfs.admin.ch
Hotline: 0800 000 026 (numéro gratuit)
E-mail: LSE@bfs.admin.ch

→ Veuillez conserver une copie du questionnaire rempli (partie **A** et **B**) / données livrées afin de pouvoir répondre à d'éventuelles questions.

Le questionnaire se compose de:

- **Partie A:** Informations sur l'entreprise (présent questionnaire)
- **Partie B:** Informations sur les salariés (2^e questionnaire joint)
 - Les **colonnes roses** concernent les informations liées aux caractéristiques de la personne, du poste et conditions de travail, ainsi que leur salaire brut et les cotisations sociales **du mois d'octobre 2024** (mois de référence)
 - Les **colonnes oranges** concernent les informations liées à leur **période d'occupation en 2024** (année de référence) et les gains relatifs à cette période.
- **Explications**

Avant de remplir le questionnaire, veuillez lire attentivement le feuillet explicatif annexé.

Comment remplir le questionnaire papier:

Profession:

CARRELEUR

Utiliser uniquement un stylo bleu/noir.
Ecrire en majuscules dans les cases prévues à cet effet uniquement.

13^e salaire:

5200

Aligner les chiffres à droite et les inscrire à l'intérieur des cases.
Inscrire les montants en francs, sans les centimes. Si montant nul ou pas versé inscrire le chiffre 0.

1. Personne à contacter pour d'éventuelles précisions complémentaires

Nom:

Prénom:

N° de téléphone: /

Adresse e-mail:

Tourner s.v.p. →



63215783



63CCE7A0-B8B3-418C-8458-A3B5FAD5B3DD



2. Sélection des personnes salariées

Veillez indiquer dans la partie **B** les données pour TOUS les salariés de votre entreprise.

3. Nombre de personnes salariées

Indiquer le nombre de salarié(e)s ayant reçu un salaire pour le mois d'octobre 2024

Veillez également compter:

- les **personnes salariées de leur propre entreprise** (propriétaires ou copropriétaires)
- les **apprenti(e)s et les stagiaires**
- les **travailleurs à domicile** (p. ex. télétravail, etc.)
- les **personnes rémunérées à la commission, au forfait ou à la pièce**
- les **personnes absentes** de leur lieu de travail **à court terme** (p. ex. pour cause de maladie, accident, vacances ou congé, grève ou lock-out, congé d'éducation ou de formation, prise de jours de congé de paternité ou du congé de l'autre parent)

Ne pas compter en revanche:

- les personnes qui exercent une activité indépendante au sens de l'AVS
- les personnes employées dans l'entreprise sans rémunération (membres de la famille, bénévoles, civilistes, etc.)
- les personnes absentes de leur lieu de travail **à long terme** (p. ex. pour cause de maladie, accident, vacances ou congé non payé, chômage partiel, congé de maternité ou prise de l'ensemble du congé de paternité, resp. du congé de l'autre parent en bloc)
- les personnes qui siègent au conseil d'administration

Personnes employées par les agences de travail temporaire

Les personnes placées par les agences de travail temporaire doivent être annoncées par celles-ci, et non par les entreprises où elles effectuent leur mission (entreprises locataires des services).

Nombre de personnes salariées

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

4. Comment sont fixés ou adaptés les salaires de la majorité des personnes salariées de votre entreprise?

Marquer d'une croix la réponse adéquate (une seule réponse possible)

- ☐ 1 = Sur la base d'un **accord salarial collectif** négocié dans le cadre d'une **convention collective de travail (CCT)* d'associations**.
Veillez cocher cette case si votre entreprise fixe ou adapte les salaires conformément à une CCT de branche déclarée de force obligatoire ou lorsque votre entreprise est membre d'une association d'employeurs signataire d'une CCT ayant une incidence sur les salaires.**
- ☐ 2 = Sur la base d'un **accord salarial collectif** négocié dans le cadre d'une **convention collective de travail (CCT)* d'entreprise ou d'administration publique**.
Veillez cocher cette case si votre entreprise ou administration publique est elle-même signataire d'une CCT ayant une incidence sur les salaires.**
- ☐ 3 = Sur la base d'un **accord salarial collectif** négocié **en dehors du cadre d'une convention collective de travail***.
Veillez cocher cette case si votre entreprise passe un accord salarial collectif avec une commission de personnel et éventuellement un syndicat.
- ☐ 4 = Sur la base de **contrats de travail individuels** (de droit privé ou de droit public) **uniquement**.

* Une convention collective de travail est un accord passé entre, d'une part, une (ou plusieurs) association(s) d'employeurs et/ou un (ou plusieurs) employeur(s), d'autre part, une (ou plusieurs) association(s) de travailleurs et/ou syndicats afin d'établir en commun des clauses sur la conclusion, l'objet et la fin des contrats individuels de travail entre employeurs et travailleurs intéressés (articles 356-358 CO). Une CCT conclue entre une ou des association(s) d'employeurs et une ou des association(s) de travailleurs est dénommée **CCT d'association**. Une CCT conclue entre une ou des entreprise(s) et une ou des association(s) de travailleurs est dénommée **CCT d'entreprise(s)**.

** Adaptation des salaires et/ou des barèmes salariaux. Les cas où une CCT applique les barèmes salariaux d'un canton ou d'une commune sont également inclus.

Continuez avec la partie **B** du questionnaire



63215783

63CCE7A0-B8B3-418C-8458-A3B5FAD5B3DD



6 Caractéristiques du poste et conditions de travail en octobre 2024

Veuillez indiquer les 10 derniers chiffres du nouveau numéro AVS (NAVS13)

- sur le certificat d'assurance AVS-AI
- sur la carte suisse d'assurance-maladie LAMal

Formation	Titre de haute école
-----------	----------------------

jour	mois	année
------	------	-------

Position professionnelle

Type de contrat

Base de calcul du salaire

1) **Salarié(e) payé(e)**
au mois:
heures / leçons
hebdomadaires

2) **Salarié(e) payé(e)**
à l'heure:
heures / leçons
totales effectuées
en **octobre**

Taux d'occupation
(%) en octobre

Jours de vacances
par année civile (droit aux vacances)

7	5	6	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

7	5	6	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Laisser
vide

--	--	--

JID-Nr « CHE-123.456.789

FB_LOHN_LSE2024_B f 07.24 156003903



63215783



63CCE7A0-B8B3-418C-8458-A3B5FAD5B3DD



9 Gains relatifs à la période d'occupation en 2024
Inscrire les montants en francs, SANS les centimes

13^e salaire
(y compris 14^e et suivants,
si versés)

Rétribution des
heures supplémen-
taires
(montant brut total
pour la période
d'occupation)

Paielements spéciaux versés par l'employeur (montant brut total pour la période d'occupation)

Prestations non périodiques
(bonus, gratifications, ...)

Prestations salariales
accessoires et droits
de participation
(voir définitions aux chiffres
2 et 5 du certificat de salaire)

Prestations en capital
à caractère de prévoyance
versées par l'employeur
directement à l'employé(e)

Autres prestations à
caractère de prévoyance
prises en charge par
l'employeur (cotisations
versées aux institutions
de prévoyance)

Q

P

Q

R

S

T

Exemples: Salarié(e) payé(e) au mois

2500

0

3000

750

750

1500

Salarié(e) payé(e) à l'heure

0

845

0

0

0

0

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25



63215783

63CCE7A0-B8B3-418C-8458-A3B5FAD5B3DD



4